

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le Lundi, le Mercredi et le Vendredi dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 8, Rue La Montagne, Basse-Ville.



### PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subéquente 6 deniers courant.  
Douze lignes et au-dessous 3s. et 3 deniers courant pour chaque insertion subéquente.  
Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subéquente.  
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

## NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!!

### ÉCOLES NORMALES.—AVIS est par

le présent donné que le comité de régie de l'école normale du district de Québec pourvoira à la pension et à l'enseignement dans le couvent des Dames Ursulines de Québec, pendant l'espace de trois années à commencer du 1er septembre prochain, de cinq filles ou plus, résidant dans le district de Québec, qui voudront se destiner à l'enseignement et perfectionner leurs études, et qui n'ont pas les moyens de se maintenir pendant le dit temps; et que le dit comité recevra d'ici au 1er août prochain les applications de la part des parents, tuteurs ou gardiens des dites filles, résidant dans le district de Québec, pour les faire admettre dans le dit couvent et les y faire qualifier comme Institutrices.

Nulle fille ne pourra être admise, à moins qu'elle n'ait atteint l'âge de 14 ans et qu'elle ne puisse justifier de ses bonnes mœurs par un certificat signé de son curé ou du ministre de sa religion, d'un magistrat et d'un officier de milice du lieu de sa résidence, et à moins qu'elle ne puisse faire preuve qu'elle connaît dans l'une ou l'autre langue la lecture, l'écriture et les éléments de l'arithmétique. Et il sera de plus requis que les dites élèves ou leurs gardiens donnent au dit comité de régie bonne et suffisante caution qu'après le terme de leur cours d'études, elles donneront leurs services au public en qualité d'institutrices durant l'espace d'au moins cinq années, ou qu'elles rembourseront au dit comité de régie le montant des dépenses encourues pour le cours d'études des dites élèves.

Celles dont il sera fait choix devront prendre les moyens de se faire blanchir à leurs frais, durant leur résidence au couvent, et apporter, en entrant, leurs couverts, serviettes et essuie-mains. Elles se pourvoiront aussi chacune de deux robes de couleur brune d'après le costume du couvent et de deux robes blanches; et elles devront être suffisamment pourvues de linge pour changer deux fois la semaine. Il faudra que leurs effets, dont elles devront avoir un mémoire, soient tous marqués de leurs noms.

Les applications devront être adressées au sousigné, lequel est autorisé à donner toutes les informations que l'on pourra requérir à ce sujet.

Toutes lettres devront être franches de port.

Par ordre, HECTOR S. HUOT, Secrétaire du Comité de R. de l'École Normale du district de Québec.

Québec, 21 mai 1836.

### AUX SCULPTEURS, MENUISIERS & MEUBLIERS.

LES Commissaires pour l'érection de la Nouvelle Salle d'Assemblée recevront des soumissions jusqu'au 10e jour de JUIN prochain, pour les ornements à faire derrière le fauteuil de l'Orateur. L'ouvrage à être fait en bois d'Acajou et exécuté conformément à un dessin qui pourra voir en s'adressant au sousigné, au bureau duquel les soumissions devront être envoyées.

W. B. LINDSAY, Commissaires.

Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée Québec, 23 mai 1836.

### MAITRESSE D'ÉCOLE.

ON A BESOIN pour l'École Britannique et Canadienne de Québec, (classe des filles,) d'une maîtresse capable d'enseigner les branches élémentaires de l'éducation, la grammaire et les ouvrages usés à l'école. Le sousigné, qui donnera toutes les informations requises, recevra des soumissions, accompagnées de certificats irréprochables de caractère &c., jusqu'au VENDREDI 10 Juin courant.

Par ordre, M. HADDAN, Faisant fonctions de secrétaire.

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

M. DUPONT, a l'honneur d'informer le public, qu'il ouvrira le premier Juin prochain, une École pour les Enfants de tous les âges, dans la Maison N<sup>o</sup> 4, rue Laval, près de l'imprimerie de Mr. Lefrançois, où il enseignera la Lecture, l'Écriture et l'Arithmétique, soit en Anglais ou en Français, au désir des parents.

Si l'expérience d'une trentaine d'années comme Précepteur ne suffisait point pour le recommander, il référerait le public à grand nombre de ses Écoliers, parmi lesquels se trouvent des membres du Clergé, des Messieurs du Barreau, des Notaires, Arpentiers, Marchands, Mécaniques, &c. qui ont reçu leur Éducation Élémentaire sous lui.

Québec, Mai, 1836.

### GRAINES D'ONION, MIL ET TREFFLE, &c.

LES Soussignées demandent à informer le public qu'ils viennent de recevoir un assortiment de GRAINES de JARDIN, des CHAMPS et de PRÉS, qu'ils peuvent garantir bonnes, et qu'ils vendent à des prix raisonnables.

MUSSON & SAVAGE, Chimistes et Droguistes Québec, 23 mars 1836.

### GRAINES DE FLEURS ET POTAGÈRES.

A VENDRE au magasin de M. BRECHON Graines de Fleurs et Potagères nouvellement reçu de France.

...AUSI...  
Papiers peints, satinés, veloutés et dorés; payages: &c. &c.—Mai, 1836.

### PIERRE A BATIR d'une excellente

qualité à vendre par les sousignés. JAMES HAMILTON & CIE. Québec, 5 mars, 1836. Qual d'Irvine.

### FROMAGE A VENDRE

d'une excellente qualité en Gros et en Détail, par A. MATTE, Québec, 18 mars 1836. Rue St. Pierre, No. 12.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### ANGLETERRE.

Quoique les ministres aient eu contre eux hier soir une forte majorité dans la chambre des lords sur la question municipale d'Irlande, les fonds anglais n'ont éprouvé aucune baisse. Les autres valeurs se maintiennent.

#### Affaire d'Irlande. Séance des lords.

Lord Fitz-Gérald, comme on a vu hier, demande par un amendement exactement semblable à celui de lord F. Egerton, rejeté aux communes le 9 mars dernier, que les corporations actuelles d'Irlande soient abolies et remplacées par des commissions nommées aux choix de la couronne.

Lord Abinger et lord Lyndhurst entre autres orateurs soutiennent cette proposition.

Le lord-chancelier, lord Holland et le vicomte Melbourne la combattent avec beaucoup de force.

Après un débat animé, la motion de lord Fitz-Gérald est admise par 203 voix contre 119, majorité contre les ministres 84.

Ce résultat disent le *Globe*, le *Courier* et le *Sun* équivalait à un rejet pur et simple de la loi municipale d'Irlande. Ainsi, les lords se mettent en attitude complète d'hostilité vis-à-vis des communes qui ont rejeté le 9 mars par une majorité de 64 voix, la motion de lord Francis Egerton exactement semblable à celle qui vient d'être adoptée par la pairie. La collision est donc commencée. C'est un fait déplorable et nous n'aurions imaginé qu'à peine qu'il fût possible à la chambre des lords de porter jusqu'à ce point, l'esprit d'obstination, de témérité et d'imprévoyance.

Cette après-midi lord Morpeth a réuni dans ses bureaux un grand nombre de membres du parlement, parmi lesquels se trouvaient M. O'Connell et ses amis. Il leur a fait part du nouveau plan qui doit être proposé pour la soumission des dîmes en Irlande et en Angleterre.

Le principe d'appropriation du revenu ecclésiastique est maintenu avec la même force que par le passé, il est le principe vital, l'âme, en un mot, du nouveau bill. Ainsi tombent les suppositions contraires que les Tories se sont efforcés dernièrement d'accréditer.

Le clergé protestant d'Irlande a obtenu l'allocation d'un million sterling à titre d'avance et de secours; on lui a payé 600,000 livres sterling sur cette somme, on ne les réclamera pas, mais il ne lui sera rien accordé de plus.

Aucun bénéfice ecclésiastique en Irlande ne pourra dorénavant excéder 500 livres sterling par an, ni se trouver au-dessus de 100 livres.

Les autres dispositions du bill seront connues par la lecture qui en sera faite probablement ce soir aux communes.

M. O'Connell a donné son approbation aux points les plus importants, à l'ensemble en un mot de la mesure.

C'est pour l'appuyer peut-être que le lieutenant-général d'Irlande le comte de Mulgrave, vient de quitter Dublin pour se rendre à Londres où il est attendu ce soir.

Le *Globe* en annonçant l'intention où sont les lords de rejeter le bill sur les corporations municipales d'Irlande, fait contre l'infatuation des Tories des réflexions aussi pleines de justesse que d'amertume. Ainsi, dit le *Globe*, vous ne voulez pas que les catholiques soient admis aux mêmes droits civils que les protestants, et pour quoi cela? parce qu'ils sont catholiques. Nous serions tyranniques et cruels envers les Irlandais, pourquoi? parce que les Irlandais sont en très grande partie catholiques. Il y aura des îlots politiques en Irlande, et ce seront les catholiques.

Leur religion les privera de l'égalité et de la jouissance des droits communs. Un tel résultat est-il possible? Non certainement. Nous ne savons point ce qui arrivera quant à la pairie, mais, ce que nous savons bien positivement, c'est que l'Irlande veut justice, qu'il la lui faut, et qu'elle l'aura.

Le célèbre antiquaire anglais, sir William Gell, vient de mourir à Rome. Il a publié plusieurs ouvrages intéressants; l'on cite surtout avec éloges des topographies de Troie, de Rome, d'Ithaque, un voyage en Morée, et une belle collection de gravures sous le titre de *Pompejana*.

#### ESPAGNE.

On a beaucoup parlé à la bourse des nouvelles reçues de Madrid par la voie d'un exprès, et qui sont du 23. M. Mendizabal, disent ces nouvelles, étant menacé d'une opposition très forte dans la chambre des pairs, l'ambassadeur anglais, M. Villiers, a pris l'alarme, il s'est rendu auprès de la régente pour lui faire part de ses inquiétudes et savoir si elles étaient fondées. La réponse de Christine a été que la marche de M. Mendizabal avait toute son approbation, et qu'elle était bien décidée à soutenir ce ministre contre les attaques de ses ennemis.

On lit dans une correspondance de Bruxelles datée du 21 et insérée dans le *Morning-Post*: "Je vous ai parlé du succès qu'avait eu à Anvers l'agent de don Carlos chargé de négocier un emprunt pour ce prince. Aujourd'hui je puis vous dire d'après une excellente autorité qu'un banquier célèbre de Paris conjointement avec quelques uns des principales maisons de banque d'Europe, vient de garantir à don Carlos le prêt d'une somme de 174 millions."

### BAS-CANADA.

#### [DE LA MINERVE.]

Nous donnons ci-dessous le prospectus de la compagnie pour l'établissement à Loudres d'une banque coloniale à laquelle fait allusion le correspondant du *Vindictor*. Les directeurs sont presque tous des hommes engagés dans le commerce du Canada. On s'attend que le montant des actions sera bientôt rempli, vu l'importance du commerce des colonies et par conséquent les avantages que devront en retirer les actionnaires. Sur le capital de £600,000, £100,000 sont réservés pour le Canada.

BANQUE ANGLAISE DE L'AMÉRIQUE DU NORD. Capital £600,000, divisé en 12,000 actions de £50 chaque. Un quart de ce capital est réservé pour les colonies avec pouvoir de l'augmenter s'il en est nécessaire.

DIRECTEURS. George de Roscoe Attwood, écrivain, Edward Blynt, écrivain, Robert Wood, écrivain, Jean Jacques Farrer, écrivain, Alexandre Gillespie, écrivain, W. Medley, écrivain, W. Pemberton, écrivain, George Robinson, écrivain, M. P. John Waldren Wright, écrivain.

Banquiers MM. Glyn, Halifax, Mills & cie.

1. La rapidité avec laquelle les colonies de l'Amérique du Nord ont marché en prospérité et en importance commerciale, l'augmentation de leur population, le taux élevé de l'intérêt, la fluctuation du Change et la rapidité croissante des communications avec la mère-patrie, paraissent offrir une circonstance favorable pour le placement de capitaux.

2. Après plusieurs assemblées où se trouvaient beaucoup des marchands liés avec les colonies, il a été résolu unanimement.

Qu'il est expédient de former une compagnie pour le commerce de banque pour l'Amérique Britannique du Nord.

3. La direction des affaires de la compagnie appartiendra au bureau des directeurs à Londres, et les branches dans les colonies seront dirigées par des bureaux nommés par eux.

4. Une assemblée générale de tous les directeurs sera tenue tous les ans à Londres, et un état des affaires leur sera soumis.

5. Il y aura une clause dans l'acte d'association pour forcer les directeurs, dans le cas où la perte d'un tiers du capital aurait été encourue, à appeler une assemblée extraordinaire des actionnaires, pour leur soumettre un état des comptes, dans le but de décider s'il faut ou non continuer la compagnie.

6. Les directeurs se réservent à eux-mêmes le pouvoir, s'ils le jugent expédient, de demander et d'accepter, en faveur de l'établissement, une chartre d'incorporation par un acte du parlement, avec la sécurité aux actionnaires des avantages de limiter la responsabilité.

7. Dans l'appropriation des parts, celles recommandées par un directeur auront la préférence.

8. Un dépôt de £10 par part devra être payé sous sept jours, et l'acte d'association devra être signé au moment du paiement.

9. Après le paiement du premier dépôt, aucune nouvelle application ne sera faite de longtemps. Le reste du capital sera payé par installment n'excédant pas £10 par part, d'au moins deux mois, et il sera donné notice suffisante.

— Nous voyons avec plaisir la formation d'une nouvelle Maison Canadienne, pour faire le commerce d'importation en gros. La maison agit sous les noms et raison de Dufort, Benoit et Cie. Elle a importé cette année à un montant considérable, et toutes marchandises choisies par M. Benoit lui-même et parfaitement convenables au commerce des deux Canadas. Nous ne doutons nullement du succès de cette maison nouvelle, parce que nous savons qu'elle commande des ressources considérables. Les hommes qui sont à la tête sont versés depuis longtemps dans les affaires et sont parfaitement connus de nos concitoyens.

— Les prisonniers ont été transportés vendredi de la vieille prison dans la nouvelle, au Pied du Courant Ste. Marie, sous une escorte de troupes.

### QUEBEC :

MERCREDI, 8 JUIN 1836.

Il y a des nouvelles de Londres jusqu'au 5, et de Paris jusqu'au 7 mai. Rien d'important.

La chambre des Communes a consenti à l'admission des dames dans la salle des Séances.

Il y avait eu sur les côtes d'Angleterre, du côté de la Manche une tempête si violente, que le flux de la mer et le vent avaient converti les rivières en torrents, et causé des inondations et dommages considérables.

Il était tombé de la neige à Londres le 29 avril et à Orléans le 30.

Il y avait à Rome un grand nombre d'Américains. Ils se distinguaient par l'encouragement qu'ils donnaient aux arts.

On espérait que le bill des dîmes d'Irlande,

reproduit sous une nouvelle forme dans la chambre des communes, serait adopté par celle des lords.

Une motion tendante à exclure les pairs ecclésiastiques de la chambre des lords, a été rejetée à la majorité de 180 voix contre 53.

Les journaux s'occupent beaucoup d'une négociation entamée par le gouvernement des États-Unis avec l'empereur de Maroc pour obtenir la cession d'un part de mer sur la Méditerranée.

Le célèbre imprimeur Firmin Didot vient de mourir; on va lui élever un monument.

Parmi les documents communiqués au parlement sur les affaires d'Espagne, est un ordre de lord Palmerston, dans le cas où don Carlos demanderait protection à bord des vaisseaux de S. M., de refuser positivement cette protection à ce prince.

Le voyage des ducs d'Orléans et de Nemours en Allemagne se rattache, dit-on, à des projets de mariage avec des archiduchesses d'Autriche.

Un journal dit que le gouvernement français a permis à l'évêque de Léon de sortir de France par Marseille, pour se rendre en Italie, et d'emporter toutes les valeurs qu'il avait sur lui au moment de son arrestation.

On parle de l'occupation de la Catalogne et des places fortes d'Espagne jusqu'à l'Èbre, par 30,000 hommes de troupes françaises sous le commandement du maréchal Clausel.

Le sultan des Turcs se montre toujours jaloux d'adopter les institutions et de suivre les exemples de la chrétienté. Il a aboli les dénominations turques de Kiaja-Bey et de Reis-Effendi, et ces officiers s'appellent maintenant Ministre de l'Intérieur et Ministre des affaires étrangères.

Le plus grand malheur d'un peuple qui, comme nous, arrive à l'âge critique qui doit décider de son sort avenir, bon ou mauvais, glorieux ou obscur, ce n'est pas de rencontrer des résistances opiniâtres de la part des amis d'un ordre de choses vieilli; non, ces résistances lui sont le plus souvent avantageuses en ce qu'elles lui laissent tout le temps de se préparer aux changements qui s'opèrent, et d'en retirer ainsi quelque profit; non ce n'est pas la résistance qui est le plus grand malheur d'un peuple en progrès, c'est au contraire l'impulsion précipitée qu'il peut quelques fois recevoir d'une certaine classe de politiques chez qui la liberté est une furie à la bouche écumante, aux yeux roulant dans le fiel; ses doigts sont armés de griffes et son instinct est de déchirer, amis, ennemis, parents, étrangers, peu importe; il lui faut quelconque à déchirer; oui, vous patriote éprouvé qui avez constamment brûlé l'encens sur l'autel de la patrie, vous serez déchiré *unguis et rostro*, si vous avez le malheur de trouver que cette divinité furibonde n'est pas la plus aimable de l'Olympe, non plus que la plus sage, et qu'en suivant ses traces vous courez le risque de tomber quelque bon jour au beau milieu du Tartare, où elle vous laissera vous débattre avec les millions d'autres victimes qu'elle y a déjà précipitées. Malheur aux peuples dont l'état politiques n'est pas encore fixé, qui ont un avenir à fonder, si cette furieuse Divinité s'empara de l'esprit d'un grand nombre; alors vous verrez le char de la liberté se précipiter contre les obstacles, tandis qu'en faisant un petit détour on pouvait l'éviter; vous le verrez pousser au pas de course, tandis qu'il faudrait l'arrêter et prendre du repos et des forces; enfin, pour résultat d'une pareille course, vous verrez trop souvent coureurs, conducteurs et voyageurs tomber d'épuisement au milieu de la carrière, ou se perdre dans quelque précipice. N'y aurait-il pas dans la direction que certains écrivains veulent imprimer à l'opinion ici, des indices inquiétants, qui feraient penser que l'inspiration funeste de notre furibonde Divinité n'est pas tout-à-fait étrangère à cette tentative?

Depuis longues années nous nous plaignions en vain d'abus sans nombre, et d'oppression dans le gouvernement local et de prétentions inacceptables des autorités impériales sur les terres incultes du pays sur certaines branches de revenus &c. Mais tous ces abus, cette oppression, ces prétentions, ils existaient, ils étaient maintenus dans l'intérêt et par l'influence de l'oligarchie dont nous a dotés l'acte de 91. En réalité et en dernière analyse, toutes nos disputes se résument en un lutte entre le principe oligarchique, ou le gouvernement du petit nombre, et le principe constitutionnel, ou le gouvernement du grand nombre par la voie des chambres législatives constituées sur les principes d'une sage liberté, qui paissent

nous mettre à Fabri du despotisme et de l'anarchie à la fois, de l'oppression et de l'égoïsme de l'oligarchie comme des violences et des caprices des masses. En un mot, l'établissement d'une sage liberté sur les ruines de la vieille oligarchie, voilà le but de tous nos travaux, si nous devons en croire ce qui est écrit. C'est en réduisant ainsi à sa plus simple expression l'état de la question que l'on pourra mieux juger entre la ligne de conduite que nous avons cru devoir suivre, et la marche que d'autres ont jugé à propos de prendre; ceux-ci ne faisant en cela que subir les conséquences du vote de la majorité (12), sur la question des subsides, et nous ne faisant de même que subir celles du vote de la minorité (32), sur la même question. Les premiers agissant sur le principe de non-confiance dans l'administration; les derniers agissant sur le principe de la confiance dans cette même administration. Qui a tort, et à quel point? telle était la question, telle elle paraît être encore pour les uns, mais telle elle ne sera pas longtemps: la solution approche, et les gens même, qui comme nous, sont de l'école de St. Thomas pourront voir et croire, s'il leur plaît de le faire. Pour ce qui est du passé on nous permettra de résumer les motifs de confiance qui, dès le commencement, nous ont porté à penser favorablement de l'administration actuelle.

Comme nous l'avons exposé plus haut, le but de tous nos efforts a été de tout temps d'élever le trône d'une sage liberté sur les ruines de l'oligarchie. L'affaiblissement, l'anéantissement complet de l'oligarchie doit être notre premier œuvre, et si nous sommes sages, nous saisissons toutes les occasions d'en avancer l'accomplissement, et nous ne repousserons pas la main de celui qui se montre disposé à nous aider à l'accomplir. Ceci posé, voyons quelle garantie, quelles preuves nous a offertes l'administration actuelle sous ce rapport important.

Le chef actuel de l'administration s'est présenté au pays avec la meilleure garantie possible. Il venait d'un pays où a régné et règne encore jusqu'à un certain point un système d'oppression politique semblable à celui qui existe ici: une oligarchie religieuse a été le vampire de l'Irlande, comme une oligarchie d'origine a été notre cauchemar; le protestantisme a pressuré le catholicisme en Irlande, comme l'oligarchie bretonne a tenu en flottage l'ancienne population française en ce pays. Eh bien, de cette Irlande opprimée par une faction, on nous envoie un "personnage distingué," qui, quoiqu'il soit protestant lui-même, s'est montré le protecteur et l'ami des pauvres Catholiques Irlandais. On ne pouvait charger du gouvernement du Bas-Canada un homme qui se présentait avec des antécédents plus propres à nous le faire bien accueillir. De plus, il nous était recommandé par nos amis en Angleterre, et entre autres par le plus grand Patriote du monde entier par le tems qui court, O'CONNELL dont même il est l'ami, dit-on, et qui nous a recommandé de lui donner une bonne chance, à *fair trial*. La première chose que fait le nouveau Gouverneur en arrivant dans le pays, c'est de chercher à voir et d'accueillir cordialement les hommes du peuple, et de demander, même de solliciter leurs conseils.

Dans l'espérance qu'il lui serait facile d'en composer un nouveau, il donne avis de déguerpir au vieux Conseil Exécutif oligarchique. En même tems le vieil entourage oligarchique des gouverneurs, perd évidemment l'influence qu'il avait ci-devant; on s'en aperçoit au dépit de la faction, aux brocards, aux injures que ses organes lancent contre Lord Gosford et on va jusqu'à parler de l'accuser lorsqu'il a prononcé son discours d'ouverture et qu'il a accédé à la demande des dépenses contingentes, ce qui mettait la Chambre d'Assemblée en état d'avoir une session mémorable, et qui peut-être aurait pu l'être plus encore qu'elle ne l'a été. Il y a un nombre de graves corvettes qui pensent que le parti populaire pouvait s'emparer du gouvernement. L'oligarchie irritée des principes de justice que proclamait la nouvelle administration, se portait à des extravagances vis-à-vis de celle-ci. Pour peu que le gouvernement eût paru marcher de concert avec le peuple pendant quelque temps, l'oligarchie était par ces violences élever entre l'Exécutif et elle une barrière étouffante; et le mauvais principe, la cause de tout

nos maux disparaissent du gouvernement. Mais pour cela il eût fallu que les vues de la majorité eussent été agréées, qu'on eût reposé plus de confiance qu'on n'a fait dans une administration qui soulève contre elle l'animadversion de notre antique ennemi, de notre seul ennemi redoutable. On a traité de vaine cette dernière considération, comme si l'hostilité de la faction oligarchique contre une administration n'était pas la plus forte preuve que cette administration est anti-oligarchique, et marche dans le sens du peuple conséquemment, sans peut-être aller aussi vite qu'il le voudrait, mais toujours elle facilite d'autant l'obtention des vœux populaires; raison de ne pas repousser cette administration hors de la voie populaire, mais bien de l'y retenir par quelque encouragement. Quel homme capable d'apprécier un événement politique, verrait avec indifférence, en ce pays, l'administration en rupture et guerre ouverte avec l'oligarchie? cet homme pourrait-il y voir autre chose que l'avant-courier d'une grande et heureuse révolution, d'autant plus heureuse qu'elle ne coûterait pas une goutte de sang ni un sou au peuple, et qu'elle lui assurerait ce qu'il travaille à obtenir en vain depuis si longtemps.

Malheureusement selon nos humbles prévisions, la majorité de la représentation, au lieu de se rapprocher de l'administration à mesure que l'oligarchie s'en éloignait, et de raffermir le chef de l'exécutif, s'est simultanément éloignée de ce dernier, le laissant sans appui aucun avec une expérience de quelques mois. Cet abandon a dû nécessairement diminuer l'assurance et la résolution du chef de l'exécutif, et s'il a fallu sous ce rapport la majorité des 42 doit au justice prendre une partie du blâme.

L'opposition qu'on fait à Lord Gosford est d'autant plus inconvenable pour nous comme pour beaucoup d'autres, qu'on a quelque chose à gagner en l'appuyant, et rien du tout à gagner en lui faisant de l'opposition. Ce personnage étant reconnu pour appartenir à la cause libérale, nous pouvons attendre de lui maintes réformes immédiates qui nous serviront d'échelons pour arriver à d'autres réformes plus importantes encore; mais si nous lui retirons notre appui, si nous l'affaiblissons par notre opposition, il fera moins ou peut-être même ne pourra-t-il rien faire du tout, car on rencontre à opérer certaines réformes des résistances si formidables qu'il faut se sentir bien appuyé pour oser les opérer. Et supposons qu'on réussisse, en se réunissant contre Lord Gosford, à le faire rappeler au plutôt, car selon certains journaux il doit être placé au rang des Dalhousie et des Aylmer, ni plus ni moins; en serons-nous bien plus avancés? Son successeur ne sera-t-il pas nommé par la victoire de Downing-street? les grandes questions qui nous occupent en seront-elles avancées d'un iota? N'avons-nous pas pris le ministre colonial à partie sur tous les grands points en litige? Quelle fureur de ferrailleur nous porterait à faire on même temps la guerre à un Gouverneur dont toute la conduite respire la bienveillance à notre égard? Est-ce l'envie de nous faire des ennemis par pur plaisir? Nous en avons pourtant assez ce nous semble. Ou bien veut-on que le Bureau colonial nous envoie un Gouverneur qui se livre pieds et mains liés à la vieille oligarchie; un gouverneur qui bien loin d'interpréter le plus libéralement possible les intentions des autorités impériales, violentera au contraire ces instructions, se permettra même de ne pas les suivre du tout dans les cas où elles heurteraient les intérêts ou les vues de la faction, et qui transmettra au Ministre des dépêches calomnieuses et libelleuses contre nous, comme a fait plus d'un prédécesseur de Lord Gosford?

S'il fut jamais un temps où la presse libérale dût, dans l'intérêt de la cause populaire, prêter appui à l'administration actuelle, c'est assurément dans ce moment où elle est occupé à organiser les commissions des Petites Causes et de la Paix. L'oligarchie, maîtresse jusqu'à présent de la magistrature, va mettre tout en jeu pour empêcher l'exécutif de rendre justice au pays, et conserver l'ascendant dans ce département important. Il est donc d'une bonne politique pour nous de nous rapprocher de l'administration, de cesser une opposition qui ne peut nous rapporter aucun avantage: en paralysant l'exécutif actuel, nous l'empêchons de nous faire du bien, sans lui ôter aucun moyen de nous faire du mal s'il veut nous en faire. Ne nous abusons pas; nous devons être bien certains, d'après ce que nous connaissons des dispositions des ministres, qu'ils appuieront Lord Gosford, qui s'il a un tort auprès d'eux, aura peut-être celui de s'être montré trop bien disposé en notre faveur.

administration actuelle, et nous les soumettons avec confiance au jugement des gens réfléchis. Nos confrères peuvent bannir toute inquiétude sur ce qui se passe dans notre conscience, et nous désirons que les leurs soient aussi tranquilles sur ce point que la nôtre. Il pourrait même se faire qu'avant peu nous nous aurions à présenter des preuves non équivoques que le pays est avec nous.

Nous dirons en conclusion que, quoique nous pensions que nos confrères de Montréal donnent quelques fois dans les extrêmes, et notamment dans la question qui fait le sujet de cet article, nous sommes prêts à reconnaître que leurs excès sont dus uniquement à leur position. Ils sont au plus ardent foyer d'irritation qui existe dans le pays. Montréal est sans contredit le chef-lieu de l'oligarchie bretonne; l'irritation politique y est alimentée, excitée journellement par la morgue et l'insulte, souvent par des actes d'oppression, quelques fois même par le meurtre ordonné et protégé par une Magistrature ennemie. Le sentiment de l'oppression doit donc y être porté au dernier degré, et l'impatience d'en être délivré y être plus vive qu'ailleurs, où n'existent pas les mêmes causes d'irritation. Cet état moral doit aussi influer sur le jugement des hommes publics, et les empêcher souvent de considérer les événements politiques avec ce sang-froid et cette possession de soi-même, sans lesquels on risque toujours de s'éloigner du sentier de la raison. Cette considération nous fera aussi excuser certaines personnalités dont nos confrères sont prodigés à notre égard, quoiqu'il nous serait fort facile de rétorquer avec les mêmes armes. Quand on s'en prend aux personnes, c'est un signe certain qu'on est faible sur les choses.

M. MORIN, M. P. P. est arrivé hier au soir en cette ville, où il doit séjourner quelques jours, avant son départ pour sa mission au sujet des Phares sur les Isles Scattered et St. Paul, sous l'autorité d'un Acte passé dans la dernière session. Sir Geo. Gipps, M. et Mme. Elliot, sont aussi arrivés de leur tour du Haut-Canada.

Le Capit. Bayfield qui conduit depuis quelques années l'exploration du Golfe, est parti aujourd'hui dans la Goëlette Gulnare pour le théâtre de ses opérations.

La barque à vapeur St. George, est partie hier au soir vers huit heures, avec près de 1000 émigrés. Elle avait en outre en remorque: le Lord Ravensworth, l'Atlas, le Pelion et la Princess Victoria.

M. Fr. Xavier Talbot dit Gervais, a été admis hier à pratiquer comme Notaire dans cette Province.

Madame Michel Mureau de l'Islet a mis au monde en quatre ans huit enfants. A l'âge de trente-cinq ans elle était mère de vingt enfants, et à l'âge de quarante elle a eu une petite fille qui formait une famille de vingt et un.

Une femme de Beauharnois a mis dernièrement au monde deux jumeaux attachés l'un à l'autre par la région ombilicale, à la manière des jumeaux siamois. Ces enfants n'ont vécu que quelques minutes. Le Courrier de Montréal qui rapporte ce fait remarque que la mère, plusieurs mois avant son accouchement, avait eu l'imagination obsédée de l'idée des jumeaux siamois, quoiqu'elle ne les eût jamais vus. Ce fait peut être ajouté à la foule des autres faits de cette nature, qui donnent le démenti à la doctrine de ceux qui traitent de préjugé populaire, la croyance où l'on est que l'imagination des mères peut produire sur les enfants des effets aussi extraordinaires. Qui connaît toutes les secrètes opérations de la nature! Le parti le plus prudent pour les mères dans cette incertitude entre la théorie et des faits assez nombreux, c'est d'étouffer avec scrupule les impressions trop vives et inusitées sur leur imagination.

Hier au soir et la nuit dernière, après une semaine de chaleur tropicale, nous avons eu quelques ondées de pluie qui ont rafraîchi la température, et ranimé la végétation qui commençait à souffrir de la sécheresse. Les cultivateurs diligents ont généralement fini leurs semences de grain dans ces environs.

NUISANCE.—La marre d'eau croupissante qui se trouve dans le fossé des fortifications en dehors de la porte St-Jean, a excité un murmure général depuis les grandes chaleurs. L'existence d'un pareil foyer d'émanations pestilentielles, au milieu d'une cité, fait peu d'honneur aux autorités qui se trouvent chargées de notre police.

[Correspondance du Vindicator.] Londres, 22 avril 1836.

Depuis ma dernière, M. Roebuck a reçu les pétitions que l'Assemblée adresse aux deux chambres du parlement, avec les divers documents importants qui les accompagnaient. La pétition aux communes sera présentée le 26, jour que M. Roebuck a fait fixer dans le livre pour prendre en considération les affaires du Canada. Maintenant que Lord Brougham est absent de la ville pour sa santé qui est très mauvaise, je ne sais pas quel lord aura l'honneur de présenter votre pétition à la chambre haute. Cette circonstance n'est pas bien importante pour deux raisons; la première, le peuple ne fait grand cas des actes de leurs seigneuries; secondement, elles ne recevront pas, probablement, vos attaques contre une seconde chambre irresponsable, bien favorablement, non plus que votre impertinente proposition à l'égard du principe électif. Je suis surpris que votre assemblée ait eu la dureté de mettre un sujet aussi offensant sous les yeux de leurs seigneuries. Il va

faire sortir les ROYENS et les WINCHILSEAS hors des bornes de la convenance. Pour éclairer encore plus les membres sur l'état des Canadas, M. Roebuck fait publier de nouveau son article du London Review, en y ajoutant un exposé de ce qui est arrivé depuis. Je ne doute pas que cette publication ne produise un grand avantage. Il a été rendu public assez de faits pour exciter l'attention des membres de la chambre. Ils voyent qu'il y a quelque chose de radicalement vicieux dans le système suivi par le Bureau Colonial envers le Canada; mais comme ils ne surveillent pas constamment les affaires du Canada, ils ne les connaissent pas parfaitement; ils ne connaissent qu'un cas particulier, suffisant, il est vrai, pour les convaincre d'un grand vice, mais il leur manque certains chaînons pour les mettre en état de bien comprendre la question. Le pamphlet en question supplée complètement à ces lacunes.

Je puis dire qu'il y a maintenant un parti canadien dans la chambre des communes, composé d'hommes qui seront en tous temps prêts à prêter leur aide à la cause du peuple canadien hors qu'elle l'exigera. Parmi ce parti, je puis nommer M. HUME, M. O'CONNELL, Sir WILLIAM MILES WORTH, M. GROTE, M. SHIEL, M. LEADER, M. EWART, M. CLAY, M. WAKLEY, tous des hommes honnêtes et fermes.

Laisant de côté toutes autres considérations quant à la politique générale du bureau colonial, je vois que sa conduite dans le cas particulier des commissaires et de leurs instructions, est presque partout condamnée. Il est impossible de se rappeler les faits qui se rattachent à ces instructions sans être entièrement dégoûté de la dissimulation qui les distingue. D'abord, Sir GEORGE GREY refuse de mettre ces instructions devant la chambre pour le motif qui ce ne serait pas montrer de convenance pour le Canada, que de les publier ici avant de les mettre devant l'Assemblée du Bas-Canada. Ensuite, il se trouve qu'elles n'ont pas été mises devant l'Assemblée. Troisièmement, le bureau colonial a sanctionné la communication de la substance des instructions avant qu'elles aient pu être mises devant l'Assemblée. Quatrièmement, on refuse encore ici de les produire parce que leur publication nuirait au bon entendement qui existe entre l'Assemblée et l'exécutif. Cinquièmement, tout ce beau raisonnement est exposé par la communication des instructions à la législature du Haut-Canada quoique ce n'aurait pas été agr. avec convenance, &c. &c. et que leur publication aurait nuit, &c. &c.

(De la Gazette de Québec.) NOUVELLES ECCLESIASTIQUES. Mgr. de Québec part ce soir à bord du Saint George, pour sa visite épiscopale qui doit commencer le 9 à Saint-Michel d'Yamaska pour finir le 22 juillet à Saint-Sylvestre. Sa Grandeur doit être accompagnée de M. Ant. Bedard, curé de Charlebourg, et de M. Dumoulin, curé d'Yamachiche.

On dit que Son Excellence le Gouverneur en chef doit se trouver au séminaire de Nicolet le 22 du courant, jour où monseigneur sera lui-même en cette paroisse.

Mgr. de Sidymé doit partir dans le cours de la semaine pour la visite de la baie des Chaleurs. Les messieurs qui l'accompagnent sont MM. Faucher, curé de Lotbinière, Ferland, curé de Saint-Isidore, et Nelligan, vicaire de Québec.

M. le curé d'Yamachiche, ancien missionnaire dans le district du Nord-Ouest, a eu la bonté de nous communiquer les extraits suivants d'une lettre qu'il vient de recevoir de Rome, en date du 8 avril dernier: "Monseigneur Provencher, évêque de Juliopolis, pour le district du Nord-Ouest, est arrivé à Rome le 21 février. Il a présenté un mémoire sur les missions de la Rivière-Rouge, imprimé à la Propagande. Sa sainteté l'avait reçu non seulement avec affabilité, mais avec affection et caresses, le serrant entre ses bras et l'embrassant avec la tendresse d'un père. Le pape lui a fait présenter d'un très-beau calice qu'il a daigné consacrer lui-même à la demande de monseigneur de Juliopolis. Les adieux du S. Père ont été affectueux, touchants et ravissants. La Propagande a fait aussi présent de 1000 écus romains qui équivalent à 1225 du Canada, outre une caisse de livres précieux pour sa bibliothèque. Sa Grandeur a été embauchée de se rendre à Venise par la nouvelle que le choléra s'y était déclaré. Les affaires ecclésiastiques du Canada ont été arrangées à Rome de la manière qu'on pouvait le désirer. Sa Grandeur devait laisser cette capitale le 9 avril et passer par Boulogne, Milan, Turin, le Mont Cénis, Lyon, Paris, le Havre, New-York et Montréal où il arrivera probablement au commencement de juillet.

"Monseigneur s'était rendu à Rome par la Méditerranée où il avait essuyé une furieuse tempête et contracté un gros rhume qui l'avait fortement indisposé; mais à la date de cette lettre il était très-bien.

"Monsieur Lebourdais se portait très-bien et avait été présenté au pape le mercredi-saint par monseigneur Provencher. Le S. Père lui fit présent d'une petite croix et d'une médaille portant la figure de Sa Sainteté. C'est une des médailles qui avaient été frappées cette année à l'occasion du lavement des pieds, le jeudi-saint." Par l'extrait ci-joint de l'Ami de la Religion du 5 mai, qu'on a eu l'obligeance de nous communiquer, on voit que Mgr. de Juliopolis était le 3 dans cette capitale, et devait en repartir la semaine suivante.

Paris 5 mai. "La messe solennelle pour l'œuvre de la Propagation de la Foi a été célébrée par M. l'évêque de Nancy, le jour de l'Invention de la sainte Croix, dans l'église des Missions-Etrangères. Plusieurs membres de l'œuvre y assistaient. La cérémonie recevait un nouvel intérêt de la présence d'un évêque missionnaire de Juliopolis, qui est de retour de Rome. On se rappelle que ce prélat passa par Paris, il y a quelques mois, se rendant en Italie pour les intérêts de sa mission. Il a été très-bien accueilli par le Saint-Père et par le cardinal préfet de la Propagande. Le prélat repart la semaine prochaine pour le Canada. On sait que sa mission est à l'extrémité occidentale de ce vaste pays; par-delà les grands lacs qui alimentent le fleuve Saint-Laurent. Cette mission paraît devoir prendre encore une plus grande extension; elle se bornait jusqu'ici aux Montagnes Rocheuses, mais désormais elle comprendra tout le territoire jusqu'à la mer Pacifique, et des mission-

naires doivent partir prochainement pour aller visiter les tribus indiennes qui couvrent cet immense territoire, et tâcher d'y semer la parole de l'Évangile."

—Il sera vendu jeudi, sur le quai de la Reine, 10,000 minots de bled d'Europe, qui se trouve à bord de l'Harmony, venant de Hull.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE. Québec, 26e mai 1836.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef de faire les appointements suivants: Joseph Vigneau, Thomas René, F. De Boucherville, et Alexandre Stewart, Ecuyers, pour être commissaires pour la décision Sommaire des Petites Causes dans la paroisse de Boucherville, dans le comté de Chambly, sous la 6e Guil. IV. cap. 17.

François Xavier Boucher, Charles Chapais et Charles Hilaire Têtu, Ecuyers, pour être ditto, ditto, dans la paroisse de la Rivière Ouelle, dans le comté de Kamouraska.

Joseph Miville, Louis Besse, et Jean P. Pelletier, pour être ditto, ditto, ditto, dans la paroisse de St. Roch, dans le comté de l'Islet.

Olivier Eugène Casgrain, et François Benoni Cloutier, Ecuyers, pour être ditto, ditto, dans la paroisse de Notre Dame de Bonsecours, dans le comté de l'Islet.

Lawrence George Brown, et Ovide Leblanc, Ecuyers pour être ditto, ditto, dans la paroisse de St. Clément dans le comté de Beauharnois.

Jacques Lemoine de Martigny, et Edouard Beaudry, Ecuyers, pour être ditto, ditto, dans la paroisse de Varennes, dans le comté de Verchères.

A. M. De Salaberry, Honoré Demers, et David David, Ecuyers, pour être ditto, ditto, dans la paroisse de St. Joseph de Chambly, dans le comté de Chambly.

Horatio N. May, Daniel Campell, et Paschal P. Russell, Ecuyers, pour être ditto, ditto, dans la paroisse de St. Armand, Ouest, dans le comté de Missisquoi.

Charles Manuel, Ecuyer, pour être Commissaire pour ditto, ditto, dans le comté de Beauharnois.

John Jones, Ecuyer, pour être Inspecteur de Potasse, pour le district de Montréal. Edouard Martel Leprohon, Ecuyer, pour être ditto, ditto pour ditto. George Johnston Holt, Ecuyer, pour être ditto, ditto, pour ditto. Tancrède Bouthillier, Ecuyer, pour être ditto, ditto, pour ditto. Robert Sweeney, Ecuyer, pour être ditto, ditto, pour ditto. Joseph Juras, Gentilhomme, pour être Notaire Public en cette Province.

—Eleanor, Taylor, 14 do. de do. à H. Gowen, do. pilote E. Vaillancourt. —Harmony, Foody, 23 do. de Troon, à Symes et Ross, charbon, 10 émigrés, pilote E. J. Bourgette. —Liverpool, Nesbitt, 28 do. d'Exmouth, à Curry, Grueber & cie. lest, pilote A. Genest. —Useful, Ray, 3 mai, de Bordeaux, à —lest, pilote A. Lapointe. —Barque Fair Isle, Mills, 7 do. de Newcastle, à Lemesurier & cie. lest, pilote A. Russell. —Peterburgh, Goyther, 29 avril, de Milford, à do. —lest, pilote J. Morcier. —Hedley, Morris, 16 avril, de Newcastle, à Wm. Prie & cie. lest, pilote W. Babion. —Trick Iris, McKookney, 1 mai, de Greenock, à —14 émigrés, cargaison générale, pilote J. Lapointe. —Pomona Stevens, 25 avril, de Dublin, à T. Ryan, lest, 185 émigrés, pilote J. Dick. —Maria & Elizabeth, Stewart, 6 avril, de Sunderland, à Atkinson & cie. charbon, pilote J. Dick. —Robt. McWilliam, Williamson, 24 avril, de Belfast, à H. Gowen & cie. lest, 106 émigrés pilote J. Dionne. —Barque Joanna, Robertson, 14 avril, de Glasgow, à Gilmour & cie. lest, pilote H. Fortier. —Prince Regent, Lane, 2 avril, de Londres, à Atkinson & cie. lest, pilote C. Fournier. —Baltic Merchant, Brown, 15 avril, de do. à Wm. Prie & cie. lest, pilote C. Verzin. —Friends, Duncan, 23 do. de Dublin, à T. Ryan, 225 émigrés, pilote E. Valette. —Rolla, Blyth, 20 do. de Hull, à Symes et Ross, lest, 105 émigrés, pilote P. Paquette. —Brick W. Rippon, Lee, do. de Sunderland à Maitland & cie. do. charbon, pilote A. Lapointe. —Ann, Long, 14 do. de Lynn, à Pemberton & cie. lest, 191 émigrés, pilote J. Dumas. —Crown, Richmond, 16 do. de Greenock, à Curry, Grueber & cie. lest, pilote A. Laroie. —Astos, Wheelwright, 19 do. de Maryport, à Symes et Ross, lest, pilote J. Gagné. —Danzig, Bruce, 25 do. d'Exter, à Gilmour & cie. do. pilote J. Jean. —Princess Victoria, Gray, 12 do. de Liverpool, pour Montréal, cargaison générale, pilote L. Rochette.

—Briton, Cordwan, 6 do. de Yarmouth, à Pemberton & cie. lest, 15 émigrés, pilote E. Adam. —Isabella, Caruthers, 9 do. de Cardale, à C. Levey, & cie. lest, 3 émigrés, pilote P. Currodeau. —Ton, Coruthers, 25 do. de Dublin, à Symes et Ross, lest, pilote W. Bell. —Thorney Close, Finlay, 3 do. de Sunderland, à Curry Grueber & cie. charbon, pilote P. Rochette.

—Hier matin, Dame Ephraim Germain, née Louise Moreau, âgée de 29 ans et trois mois, après une maladie de cinq mois qu'elle a supportée avec la résignation d'une vraie chrétienne. Elle laisse un époux et quatre enfants pour déplorer sa perte.

DECEDÉ. HIER MATIN, Dame Ephraim Germain, née Louise Moreau, âgée de 29 ans et trois mois, après une maladie de cinq mois qu'elle a supportée avec la résignation d'une vraie chrétienne. Elle laisse un époux et quatre enfants pour déplorer sa perte.

LES ACTES PASSÉS DURANT LA DERNIÈRE SESSION DU PARLEMENT PROVINCIAL. A VENDRE par T. CARY & Co. Québec, et par E. R. FABRE, Montréal.—6 Juin 1836.

RENOVATEUR DE PLUME BREVE-TE DE BADGER. Le soussigné informe le public de Québec qu'il a mis en état de fonctionner une des machines ci-dessus dans la maison occupée par M. Palmer, Chirurgien Vétérinaire, rue Ste. Anne. La grande propriété de cette machine est de nettoyer et purifier la plume neuve ou vieille d'ordures et de poussière. et de la rendre parfaitement légère et élastique. Ayant le droit de vendre l'usage de cette machine il invite respectueusement à venir visiter la machine en opération tous ceux qui desirant avoir

DE BONS LITS POUR SE COUCHER. Les lits qu'on enverra pour nettoyer seront remis le même jour. Le soussigné n'est en cette ville que pour quelques jours. Il montre des certificats de personnes qui ont déjà profité de l'opération de sa machine. E. J. TAPLIN. Rue Ste. Anne, 4 Juin 1836.

SOCIÉTÉ CHARITABLE SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUÉBEC POUR LE SOULAGEMENT DES ORPHELINS. IL Y AURA une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des dames membres de cette société LUNDI le TREIZE du présent à DEUX heures, P.M. à la chapelle St-Louis. Par ordre, HENRIETTE MARET, secrétaire.

NOTICE —LES affaires ci-dessus continué par CHARLES F. PRATT seront de ce jour continué, par les soussignés sous les noms et raison de CHARLES F. PRATT et Frère. CHARLES F. PRATT, JOHN B. PRATT. Québec, 1er Juin 1836.

AVIS.—LA personne qui reçut les JALOUSIES de la Maison Hous, pendant l'incendie de la rue du Palais Pété dernier, est priée de les remettre à M. Brown, British Coffee House, 6 Juin, 1836.

AVIS.—Le soussigné n transporté son Étude en la maison de M. Weadair, rue St-Jean. FRANÇOIS ROULEAU, Notaire: 3 Juin, 1836.

M. DLE. DUMOULIN informe respectueusement ses amis et le public, qu'elle tient maintenant sa MAISON de PENSION en cette belle maison, ci-devant la propriété d'AGC. GERMAIN, Ecuyer, rue St. Joseph, No 8, où elle sollicite la continuation de leurs faveurs.

VENTES PAR ENCAN. BLED. Au Quai de la Reine, JEUDI 9 courant, à UNE heure. IL SERA VENDU A L'ENCAN: DIX MILLES MINOTS DE BLED à bord de l'Harmony, arrivé de Hull, par lots à la convenance des acheteurs. On en pourra voir un échantillon à bord ou au bureau des soussignés. J. M. FRASER & Cie. Québec, 7 Juin 1836.

THÉ, &c.—Par J. M. FRASER & Cie, aux magasins de MM. Rodger, Dean & Cie, sur le quai de Buteau, adjoint le quai de la reine, JEUDI prochain, 9 courant à UNE heure précis.

DEUX CENTES caisses thé twankay, 220 boîtes ditto ditto 120 boucans sucre raffiné 128 barrils tabac en torquette 50 tierçons et 4 demi-tierçons riz 20 caisses vin de Porto 12 tierçons moustarde en pots de 4 livres 4 ditto fleur de soufre 100 quarts soufre en bâton 300 barrils vernis assortis 40 quarts vernis brillant 10 pipes eau de vie de Cognac 10 barriques dito ditto 10 ditto genièvre ditto 10 boîtes verre à table Québec, 4 juin 1836.

PORT DE QUÉBEC. ARRIVAGES. 3 Juin. Navire Jessie, Green, de Liverpool, à Gilmour & cie. lest, pilote T. Lapointe. —Calcutta, Raisbeck, do. à Symes et Ross, do. pilote M. Smith. —Tulloch Castle, Roxby, de Yarmouth, do. do. 346 émigrés, pilote G. Pelletier. —Barque Lord Sidmouth, Jameson, de Greenock à Gilmour & cie. do. 6 émigrés, pilote G. Royer. —Admiral Benbow, Pownell, de Liverpool, à Sharples et fie, do. pilote A. Dumas. —Brick Amity, Rae, d'Aberteen, à ordre, do. 13 émigrés, pilote P. Côté. —Alavin, Reelons, de Portsmouth, à Pemberton, & cie. do. pilote P. Marquis. —Donegal, Hodeon, de Maryport, à Symes et Ross, do. 2 émigrés, pilote T. Currodeau. —Dove, Lane, de Londres, à McLelland, do. point de pilote. —Cornwallis, Green, de Waterford, à Nelson et Jones, do. 71 émigrés, pilote P. Crepeau. —Derwent, Purdy, de Whitehaven, à Gilmour & cie. do. pilote T. Currodeau. —Navire Cumberland, M'Minn, de Liverpool, à Atkinson & cie. cargaison général, pilote J. Dionne. —Brilliant, Duhie, d'Aberteen, à Maitland & cie. lest, pilote J. Gourdeau. —Barque Ellen, Ward, de Liverpool, à Symes et Ross, blé et marchandises, pilote A. Michaud. 4 Juin. —Maria, Chapman, de Bristol, à Lemesurier & cie. lest, pilote C. Bernier. —Doctour, Johns, do. à Goldsworthy, cargaison générale, 53 émigrés, pilote P. Michaud. —Advocate, Payne, de Londres, pour Montréal, do. pilote J. Asselin. —Dathousie, Reed, d'Antwerp, à H. Gowen & cie. lest, pilote P. Michaud. —Brick Lavinia, Martin, de Portsmouth, à ordre, cargaison général, 48 émigrés, pilote J. Langlois. —Active, Hick, de Londres, pour Montréal, 26 do. pilote J. Marquis. —Wellington, Gillam, de Yarmouth, à Levey & cie. lest, 155 émigrés, pilote G. Marquis. —Navire Heber, Knight, do. de Portsmouth, à Atkinson & cie. lest, 260 émigrés, pilote J. Lavoie. —Caroline, Greig, 5 mai de Londres, à W. Patton & cie. lest, 18 émigrés, pilote Thos. Couillard. —Maida, Wilks, 15 do. de Londres, à Atkinson & cie. lest, pilote Chamberland. —William Ritchie, Kenn, 11 do. de Yarmouth, à W. Price & cie. lest, 315 émigrés, pilote L. Forbes. —William Dawson, Beverley, 3 mai, de Greenock, charbon, pilote Z. Riverni. 5 Juin. —Barque Ann, Key, 26 avril, de Ross, à Pemberton & cie. lest, pilote L. Asselin. —Elorgill, Ward, do. de Hull, à Gilmour & cie. lest, pilote F. Pelletier. —Town of Ross, Chapman, 26 avril, de Ross, à Symes & cie. lest, point de pilote. —John, Leslie, 6 avril, de New Castle, à —83 émigrés, pilote T. Paquette. —Lord Melville, Redpath, 10 avril, de Bristol, à Lemesurier & cie. point C. Fortier. —Joseph Storey, Whitfield, 8 do. de Londres, à Gillespie & cie. cargaison générale, 48 émigrés, pilote A. Labrecque. —Barbadoes, Lee, 15 avril, de Cork, à Pemberton & cie. lest, 213 émigrés, pilote E. Marc. —Brick Baltic, Newson, 14 avril, de Yarmouth, à —182 émigrés, lest, pilote E. Couillard. —Allendale, Alcock, 23 do. de do. à Atkinson & cie. do. 177 émigrés, pilote F. Pouliot. —St. George, Poole, 18 do. de Maryport, à Symes et Ross, lest, T. Currodeau. —Lord Ravensworth, Newman, 12 do. de Liverpool, pour Montréal, cargaison générale, pilote J. Guay. —Elizabeth, Batty, 3 avril, de Londres, à Lemesurier & cie. lest, pilote, A. Fortier. —William Fell, Farron, 23 do. de Newry, à Symes et Ross, do. 144 émigrés, pilote J. Genest. —Allendale, Elliot, 28 do. d'Exmouth, do. à Gilmour & cie. lest, pilote L. Demers. —John & Mary, Young, 23 do. de Cork, à Curry et Grueber, lest, 148 émigrés, pilote T. Royer. —Trade, Money, 19 do. de Dublin, à T. Ryan, do. 136 émigrés, pilote J. Pouliot.